

APPEL À CANDIDATURES

Création d'un réseau international de Clubs AUF Étudiants (*CAUFÉ*)

L'AUF - premier réseau universitaire au monde - lance son réseau international de clubs étudiants. La jeunesse francophone déborde d'idées, d'énergie et de talents multiples et ne demande qu'à être soutenue et accompagnée pour s'exprimer pleinement. L'AUF s'engage à mobiliser et à mettre en réseau cette jeunesse et vous invite à votre tour à rejoindre les « Clubs AUF Étudiants ».

1. OBJECTIFS

- Contribuer à l'animation de la vie estudiantine au sein des institutions membres de l'AUF ;
- Favoriser le développement de l'autonomie, de l'initiative, du sens de la responsabilité et de l'esprit entrepreneurial des étudiants ;
- Promouvoir les valeurs liées à l'engagement, au volontariat, à l'esprit d'équipe, à l'entraide et à la solidarité active auprès de la jeunesse francophone ;
- Sensibiliser les étudiants aux défis sociétaux majeurs ;
- Favoriser la mise en réseau internationale de la jeunesse francophone.

2. FORMATS

Les étudiants des établissements membres (ou relevant d'une université membre) de l'AUF, quelle que soit la discipline scientifique étudiée, sont éligibles à la création d'un club. Ce club peut prendre l'une des formes suivantes :

2.1. Un nouveau club (création) * ;

2.2. Un club existant demandant une labélisation AUF (affiliation totale) * ;

2.3. Une cellule AUF au sein d'une association d'étudiants internationale (affiliation partielle).

** Formats privilégiés par l'AUF*

3. ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité à l'adhésion au réseau de clubs étudiants AUF sont les suivantes :

3.1. Affiliation de l'établissement

Le club doit être constitué et géré par des étudiants régulièrement inscrits à un établissement (ou affilié à une université) membre de l'AUF (vérifiez l'adhésion de votre établissement sur https://www.auf.org/les_membres).

3.2. Champs d'activité

Pour être éligibles au réseau AUF, les clubs doivent choisir l'un - ou plusieurs - des champs d'activité listés ci-après :

1. Entrepreneuriat et/ou entrepreneuriat social
2. Cinéma, théâtre et littérature francophones
3. Inclusion sociale et égalité des chances
4. Écologie et préservation de l'environnement
5. Numérique et multimédia
6. Vulgarisation scientifique
7. Médias francophones : radio, web-radio, journal...
8. Sport universitaire

3.3. Localisation de l'établissement

Pour ce premier appel à candidatures, sont éligibles **en priorité** les demandes de clubs rattachés à des établissements membres situés dans l'une des villes suivantes (par ordre alphabétique) :

Abidjan	Bruxelles	Fianarantsoa	Lubumbashi	Paris	Shanghai	Yaoundé
Alexandrie	Bucarest	Hanoï	Madrid	Phnom Penh	Sofia	Ziguinchor
Alger	Bujumbura	Hô Chi Minh Ville	Montréal	Port Villa	Tbilissi	
Antananarivo	Chisinau	Kingston	N'Djamena	Port-au-Prince	Thessalonique	
Bamako	Coimbra	Kinshasa	N'Gaoundéré	Rabat	Tirana	
Bangkok	Conakry	Las Villas (Cuba)	Niamey	Réduit	Tripoli (Liban)	
Bangui	Cotonou	La Havane	Nouakchott	Saint-Domingue	Tunis	
Beyrouth	Dakar	Libreville	Ouagadougou	Santiago	Turin	
Brazzaville	Erevan	Lomé	Oulan-Bator	São Paulo	Vientiane	

3.4. Structure du Club

- Le club doit être représenté par un bureau composé au minimum de 5 membres [Un(e) Président(e) ; Un(e) Vice-Président(e) ; Un(e) Trésorie(è)r(e) ; Un(e) chargé(e) de projets ; Un(e) chargé(e) de communication] et au maximum de 10 membres ;
- Le Club doit être apolitique, à but non lucratif, adopter un mode de gouvernance démocratique et un système d'adhésion pour les étudiants ;
- Le/a Président(e) et le/a Vice-président(e) du Club ne doivent pas être tou(te)s les deux en fin de cursus (Ex. L3 ou M2 pour les filières en LMD, 5ème année pour les écoles d'ingénieurs ...).

4. AVANTAGES CAUFÉ

Tous les clubs labélisés *CAUFÉ* pourraient bénéficier des avantages suivants :

- 4.1. Un accès prioritaire aux espaces de l'AUF (CEF, CNF, Espaces intégrés, antennes locales...) pour abriter certaines formations et/ou évènements organisés par ces Clubs.
- 4.2. Un appui à l'organisation d'évènements importants notamment pour ce qui est de l'invitation d'intervenants (artistes, scientifiques, entrepreneurs...) et de conférenciers ;
- 4.3. Une formation qui peut couvrir aussi bien les fondamentaux du domaine d'activité du Club que ceux de la gestion et de l'animation d'une structure associative (organisation programmation, conception et réalisation d'évènements, communication digitale, levée de fond et parrainage, etc.) ;
- 4.4. Une mise en relation avec d'autres réseaux de clubs étudiants dans l'espace francophone afin de favoriser un partage d'expériences et de ressources ;
- 4.5. Un soutien financier annuel ou ponctuel qui dépendra en grande partie de la richesse de la programmation et de l'implication des membres

5. CONGRÈS DU RÉSEAU CAUFÉ

L'AUF organisera régulièrement un regroupement des représentants des clubs labélisés afin de favoriser le réseautage, de récompenser les meilleurs clubs et de célébrer la dynamique estudiantine de l'espace universitaire francophone. Ce réseautage interculturel se fera à l'occasion d'un congrès international de la jeunesse francophone.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comporter les documents suivants :

- 6.1. Un formulaire de candidature dûment renseigné (Cf. formulaire d'adhésion)
- 6.2. Un formulaire d'autorisation de l'établissement (Cf. formulaire d'autorisation)
- 6.3. Une charte Club AUF signée par le représentant du Club (Cf. charte)
- 6.4. Un programme d'activités pour l'année universitaire Sept. 2022- Août 2023
- 6.5. Les cartes d'étudiant(e) scannées du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e)

7. DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature devront être soumis au format PDF avant le **15 Juillet 2022 à minuit** à l'adresse suivante : clubs-etudiants@auf.org